

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**



le Grand Autunois Morvan

SÉANCE ORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2024

Le quorum n'ayant pas été atteint pour débiter la séance du conseil communautaire du 17 septembre 2024, un nouveau conseil communautaire a été convoqué le 19 septembre 2024, pour une séance le 26 septembre 2024. Ce conseil communautaire pouvant délibérer valablement sans condition de quorum en vertu de l'article L.2121-17 du CGCT

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT (à partir de la question n°1a), délégué d'Anost, Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Céline GOUDIER POSZWA, Monique GATIER, Florence FONTAINE, délégués d'Autun, Mmes Christine CLEMENT, suppléante (remplaçant M Stéphane FAVRE), déléguée d'Auxy, Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Pascal POMME, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Magali ROUCH PAULIN, déléguée de Dracy Lès Couches, MM Jean-Michel PREVOTAT, délégué d'Épinac, Guillaume GRILLON (à partir de la question n° 1a), Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Christiane TIXIER, suppléante (remplaçant Mme Véronique PROST), déléguée de Morlet, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, François KASPRYK, suppléant (remplaçant M Franck LEQUEU), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Mme Anne-Marie DUCREUX (jusqu'à la question n° 2a), déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Pierre BARNAY, suppléant (remplaçant M Christian DEMIZIEUX), délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON (à partir de la question n°1d), déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Céline GOUDIER POSZWA.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, Eric MARCHAND, Mmes Véronique PACAUT, Sandrine GASSIER, MM Yann BAROU, Stéphane FABRE, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK, Mme Francette GYBELS, M Alain DICHANT, Mme Maartje VAN VEEN, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mmes Angeline GORINI, Catherine LEFLOND, MM Anatole SAGOT, François DE GUELIS, Fabrice VOILLOT, Gérard BERGERET, Thierry BABOUILLARD, Mmes Monique RAUX, Catherine AMIOT, M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, MM René LOBET, Jacques ROY, Pierre THOMAS, Christian DELAFORGE, Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, M Xavier DUVIGNAUD, Gérard POIGNANT, Michel PILARD, Olivier BARRÉ, Gilles BERRET, Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Vincent CHAUVET à M Patrick CAYEUX, Mme Cathy NICOLAO VERDENET à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Mme Françoise ANDRE à Mme Monique GATIER, M Jean-Louis CORMIER à M Didier DEVOUCOUX, M Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie DUCREUX, M Jean-Claude LHOSTE à M André LHOSTE, M Dominique COMMEAU à M Guillaume GRILLON, M Alain d'ANGLEJAN à M Emmanuel ROUCHER, M Augustin de CHAMPEAUX à M Norbert ESTIENNE, M Jean-Louis PORCHERET à Mme Jacqueline GENTY.

A) Désignation du secrétaire de séance

Le conseil communautaire a désigné Madame Céline GOUDIER POSZWA, en tant que secrétaire de séance.

B – Approbation du procès-verbal du 20 juin 2024

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, le procès-verbal du 20 juin 2024.

C – Compte rendu des actes accomplis

Le conseil communautaire a pris acte des actes accomplis

D – Compte rendu des MAPA

Le conseil communautaire a pris acte des MAPA

1-ADMINISTRATION GENERALE

a) Décision modificative N° 1.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, les décisions modificatives n°1-2024, du budget principal CCGAM et des budgets annexes, ainsi que le versement de subventions.

b) Actualisation de l'autorisation d'engagement/crédit de paiement (AE/CP) relative à la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat dite de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur le centre-ville d'Autun.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, l'AE/CP relative à la mise en œuvre de l'OPAH RU sur le centre-ville d'Autun

c) Mise en œuvre d'une AP/CP relative à la mise en œuvre d'une OPAH-RU sur le centre-ville d'Autun.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, l'AP/CP relative à la mise en œuvre d'une OPAH RU sur le centre-ville d'Autun

d) Procédure de neutralisation de l'amortissement des subventions d'équipements versées pour le budget principal et le budget annexe ZAE dans le cadre de la M57.

Le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, de procéder à la neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements des subventions d'équipements versées pour le budget principal et le budget annexe ZAE dans le cadre de la M57.

e) Fixation du coefficient multiplicateur de la taxe sur les surfaces commerciales.

Le conseil communautaire a fixé, à l'unanimité, le coefficient multiplicateur

f) Approbation de la convention d'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'AMDF et exonérations.

Le conseil communautaire a approuvé, à la majorité (5 oppositions et 9 abstentions), approuve la convention d'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'AMDF et l'exonération de 6 mois de loyers.

a) Convention de mise à disposition d'un conservateur d'Etat pour la bibliothèque Bussy-Rabutin.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, la convention de mise à disposition d'un conservateur d'Etat à la bibliothèque Bussy Rabutin, entre le GAM et l'Etat.

b) Conservatoire de musique : Nouveau règlement intérieur, nouveau projet d'établissement et renouvellement du classement.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, la modification du règlement intérieur, le projet d'établissement et le renouvellement du classement du Conservatoire de musique du Grand Autunois Morvan.

c) Gratuité d'accès au fablab dans le cadre du dispositif « Fablab solidaire » pour l'insertion professionnelle par le numérique.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, la mise en place de la gratuité d'accès au fablab dans le cadre du dispositif « Fablab solidaire » pour l'insertion professionnelle par le numérique, pour les jeunes volontaires de l'Epide Velet.

d) Désignation d'un titulaire et d'un suppléant pour le syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Morvan.

Le conseil communautaire a désigné, à l'unanimité, Monsieur Christian BIGEARD et Monsieur Robert DE CREMIERS, en tant que suppléants, représentants la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan au Comité Syndical du Parc Naturel Régional du Morvan, et a désigné Madame Chantal ZANON, en tant que suppléante, représentant la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan, au syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Morvan, pour la compétence GEMAPI.

e) Convention relative à l'accueil des élèves de CM1/CM2 de l'école élémentaire de la Verrerie au restaurant scolaire du collège public Hubert REEVES à Epinac.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, la convention relative à l'accueil des élèves de CM1/CM2 de l'école élémentaire de la Verrerie au restaurant scolaire du collège public Hubert REEVES à Epinac.

f) Modifications du modèle de convention de location des salles de l'Eduen.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, les modifications du modèle de convention de location des salles de l'Eduen qui permettent la mise en place d'une caution retenue en cas de dégradations.

g) Avenant à la convention avec le CILEF.

Le conseil communautaire a approuvé, à la majorité (3 abstentions), l'avenant n°1 de modification de la convention d'objectif 2024 entre la CCGAM et le CILEF.

h) Bilan 2023 de la mutualisation du pôle entretien.

Le conseil communautaire a approuvé, à la majorité, le bilan 2023 de la mutualisation du pôle entretien.

i) Modification du règlement intérieur du Fablab.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, le règlement intérieur du Fablab pour fixer les conditions d'accès aux mineurs.

j) Demande de subvention Pépinière à Haut Niveau de Service à la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, la demande de subvention auprès de la région BFC, de 12 500 €, pour le financement de l'accueil des entreprises hébergées en pépinière dans le cadre de la labellisation « Pépinière à Haut Niveau de Services ».

2-DADT

a) Développement d'un projet de centrale photovoltaïque au sol sur le terrain de l'aérodrome de Bellevue à Autun - signature d'une convention de partenariat avec la société ENERCOOP.

Le conseil communautaire, a approuvé à l'unanimité, les clauses de la convention de partenariat avec ENERCOOP, pour un projet de centrale photovoltaïque au sol sur le terrain de l'aérodrome de Bellevue à Autun.

b) Contrat Opérationnel de Mobilité.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, le premier contrat opérationnel de mobilité proposé par la Région BFC, d'une durée de 3 ans, de 2024 à 2026.

c) Avenant n° 1 à la convention de partenariat entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan, la Ville d'Autun et l'OPAC de Saône-et-Loire.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, l'avenant n°1 à la convention de partenariat entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan, la Ville d'Autun et l'OPAC de Saône-et-Loire.

d) Approbation de la convention d'attribution de subvention à la SEMCODA pour l'extension de la Maison de Santé Michel Gipeaux.

Le conseil communautaire a approuvé, à la majorité (1 abstention), la convention entre le GAM et la SEMCODA, permettant l'attribution d'une subvention de 100 000 € à la SEMCODA.

3-RESSOURCES HUMAINES

a) Modification du tableau des effectifs.

Le conseil communautaire a approuvé, à la majorité (1 opposition), la modification du tableau des effectifs.

b) Création contrats accroissement temporaire d'activité.

Le conseil communautaire a approuvé, à la majorité (1 abstention), la création de 14 emplois non permanents, le recrutement de 14 contractuels et la modification du temps de travail de 9 postes.

**POUR ÊTRE AFFICHE CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE
L 2121-25 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.**

A Autun, le 3 octobre 2024
La Présidente
Marie-Claude BARNAY

